



Question écrite n° 77

Déposée par Adeline Mahon, Le Centre Haute-Sorne, le 8 juin 2026

Tracteur forestier du triage Rangiers-Sorne – bilan financier après une année

Plus d'une année après l'acquisition du tracteur forestier par le triage forestier Rangiers-Sorne, l'établissement d'un premier bilan financier de cet investissement apparaît pertinent.

Lors de la présentation du message au Conseil général, cet achat, d'un crédit demandé de CHF 500'000.–, reposait en grande partie sur des arguments financiers. Il avait notamment été démontré que le coût horaire diminuerait par rapport à la situation antérieure, où le recours à la location engendrait des charges importantes. Cet écart devait ainsi contribuer à améliorer la rentabilité des activités forestières et à alléger, à terme, la charge financière supportée par les partenaires.

Pour rappel, il avait été indiqué, lors des discussions entre partenaires, que les contributions versées par les Bourgeoisies feraient l'objet d'un remboursement, selon la clé de répartition définie dans la convention du triage forestier.

Au regard de ces éléments et des engagements pris, il apparaît aujourd'hui important de disposer d'une vision claire, objective et actualisée de la situation financière réelle liée à cet équipement.

L'année 2025 étant bouclée comptablement, je prie le conseil communal de nous faire un retour au sujet de ce dossier, soit :

- 1. Le coût réel d'exploitation du tracteur forestier correspond-il aux prévisions annoncées lors de l'acquisition et quelles économies effectives ont été réalisées à ce jour par rapport à l'ancienne solution de location ?**
- 2. Quels sont, pour la première année d'exploitation, le nombre d'heures effectives d'utilisation du tracteur ainsi que le coût horaire réel constaté ainsi que le montant total des charges liées à cet équipement (amortissement, entretien, carburant ?**

3. Les modalités de remboursement annoncées aux Bourgeoisies ont-elles été mises en œuvre et, le cas échéant, quels montants ont déjà été restitués ou sont prévus à court ou moyen terme ?
4. L'investissement réalisé a-t-il permis de réduire concrètement la charge financière supportée par les Bourgeoisies depuis sa mise en service ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil communal pour les réponses apportées à la présente question écrite.


Adeline Mahon


Bourquard


Mr. Brun


D. Caff


C. J. St


J. B. S

Séance du Conseil général du lundi 14 septembre 2026**Réponse à la question écrite n° 77 de Mme Adeline Mahon****Intitulée : Tracteur forestier du triage Rangiers-Sorne – bilan financier après une année**

Madame la Conseillère générale,

En préambule, nous vous rappelons que ce n'est pas la Commune mixte de Haute-Sorne qui est responsable de la gestion de cet investissement, mais bien le Triage forestier Rangiers-Sorne.

Cependant et aux vues des nombreuses discussions sur le sujet, nous pouvons, en tant que partenaires, vous répondre sur la base du bilan financier 2025 de l'équipe forestière de notre Triage, reçu lors de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2026.

1. Le coût réel d'exploitation du tracteur forestier correspond-il aux prévisions annoncées lors de l'acquisition et quelles économies effectives ont été réalisées à ce jour par rapport à l'ancienne solution de location ?

Oui. Les résultats enregistrés en 2025 démontrent que les objectifs financiers présentés lors de l'acquisition ont été atteints, même dépassés.

Le coût total d'exploitation du tracteur s'est élevé à	CHF	45'491.80
alors que le budget prévoyait des charges de	CHF	72'950.-
À titre de comparaison, si le triage avait continué à recourir à la location, les coûts (tarif 2024 CHF 97,30/h) auraient atteint	CHF	88'924.25

2. Quels sont, pour la première année d'exploitation, le nombre d'heures effectives d'utilisation du tracteur ainsi que le coût horaire réel constaté ainsi que le montant total des charges liées à cet équipement (amortissement, entretien, carburant) ?

Au cours de l'année 2025, le tracteur a été utilisé pendant 803 heures, soit 103 heures de plus que les 700 heures prévues au budget. Malgré cela, les coûts du carburant et les frais d'entretien sont bien inférieurs aux montants budgétisés.

Les charges effectives se répartissent comme suit :

Carburant	CHF 10'792.35
Assurance	CHF 2'262.30
Entretien	CHF 8'437.15
Amortissement comptable	CHF 24'000.00
Total	CHF 45'491.80

et permettent d'établir le coût horaire réel d'exploitation à CHF 56.65.

Le principe comptable de précaution bien helvète, rappelle qu'au fil des années d'utilisation, les frais d'entretien devraient augmenter.

3. Les modalités de remboursement annoncées aux Bourgeoisies ont-elles été mises en œuvre et, le cas échéant, quels montants ont déjà été restitués ou sont prévus à court ou moyen terme ?

Oui, même plus.

En effet, un premier remboursement à l'attention de Haute-Sorne de CHF 22'760.- (Bassecourt CHF 3'748.60 ; Courfaivre CHF 2'326.- ; Glovelier CHF 3'095.35) a déjà été effectué en 2025.

Le coût d'acquisition du tracteur, soit CHF 477'240.-, est inférieur au versement des partenaires pour financer l'investissement.

Sur la base des résultats de l'exercice 2025, l'assemblée des délégués a validé un remboursement de CHF 27'000.-, réparti entre les partenaires selon la clé définie dans la convention du Triage.

La part Haute-Sorne est de CHF 10'878.30 (Bassecourt CHF 4'446.90 ; Courfaivre CHF 2'759.40 ; Glovelier CHF 3'672.-).

4. L'investissement réalisé a-t-il permis de réduire concrètement la charge financière supportée par les Bourgeoisies depuis sa mise en service ?

Oui. Comme indiqué ci-dessus, il y a une réelle baisse des coûts lors de l'exercice comptable 2025, par rapport au fonctionnement passé.

La poursuite de cette tendance devra naturellement être confirmée sur plusieurs exercices afin de tenir compte de l'évolution future des coûts d'entretien et des conditions d'exploitation.

Nous pouvons pousser la réflexion plus loin :

Le Triage facture les prestations du tracteur à raison de CHF 105.- par heure aux partenaires (bourgeoisies) et de CHF 135.- par heure aux tiers. En 2025, cette activité a généré un chiffre d'affaires total de CHF 93'667.50, pour des coûts effectifs de CHF 45'491.80. Il en résulte un excédent de CHF 48'175.70.

Le bénéfice de cette activité étant intégré au résultat d'exploitation global de l'équipe forestière, il est donc redistribué aux partenaires selon la clé de répartition prévue par la convention du Triage. Ce qui signifie que même si un membre du triage ne devait pas donner de travail à l'équipe forestière, il touchera sa part sur le bénéfice d'exploitation.

Pour 2025, Haute-Sorne a donc perçu sa part de ce bénéfice, qui s'élève à CHF 19'410.- (Bassecourt 7'934.55 ; Courfaivre CHF 4'923.55 ; Glovelier CHF 6'551.90).

Si vous souhaitez d'autres informations, nous pouvons vous transmettre les documents « Analyse tracteur – Année 2025 » et « Financement tracteur », remis aux délégués du Triage forestier Rangiers-Sorne lors de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2026.

En espérant avoir répondu de manière complète et précise à vos interrogations, nous vous présentons nos cordiales salutations.

Bassecourt, le 21 août 2026

Le Conseil communal